



CHARTRE D'UTILISATION

de la page officielle Facebook et du compte officiel Instagram de la ville de CANEJAN

Canéjan, le 01/09/2017

Le mur et les discussions de la page Facebook et du compte Instagram de la **Ville de Canéjan** sont ouverts à tous.

Tous les membres sont invités à y participer, à condition de respecter certaines règles élémentaires de courtoisie.

Celles-ci s'appliquent aux commentaires postés à la suite d'un article, d'un événement, d'une vidéo, d'un lien, etc.

Les échanges sur ces réseaux sociaux font l'objet d'une modération *a posteriori*.

Nous souhaitons préserver un certain respect dans les échanges : si les critiques et expressions de désaccord divers ont toute leur place dans les débats, les invectives ou prises à partie ne sont pas indispensables.

Le rôle des modérateurs est de veiller à la qualité des débats en écartant les contributions qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, destructeur ou hors sujet, nuisent aux discussions. **Les modérateurs excluent également tout propos contraire aux lois en vigueur.**

En conséquence, les administrateurs de la page Facebook et du compte Instagram de la Ville de Canéjan **se réservent le droit de supprimer** :

- les messages à caractère raciste, xénophobe, antisémite, révisionniste, négationniste ;
- les messages haineux, diffamatoires, agressifs ou choquants qui attaquent ou dévalorisent une personne ou un groupe en raison de sa race, son origine ethnique, sa religion, son handicap, son sexe, son âge ou son orientation/identité sexuelle ;
- les incitations à la haine raciale, les appels à la violence ou au meurtre ;
- les messages à caractères pornographiques, pédophiles ou obscènes ;
- les insultes personnelles entre participants ;
- les messages portant atteinte à la vie privée d'autres participants ou de tiers ou la divulgation d'informations personnelles d'autres membres ;
- les messages publicitaires et commerciaux, les communiqués d'organisations politiques, syndicales ;
- les messages visant à discréditer les autres commentaires et publications dans un but non constructif ;
- les messages hors-sujet ou incompréhensibles.

Pour rappel, la déclaration des droits et obligations de Facebook et les conditions d'utilisation d'Instagram s'appliquent à tous les utilisateurs de la page et du compte officiels de la Ville de Canéjan.